INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES, MONTMAGNY

Assemblée du 04 décembre ajournée en ce jour, le 20 décembre 2022, à 19h :05 à la salle du Conseil. Les membres du Conseil avaient convenu d'ajourner l'assemblée régulière du 04 décembre à une date ultérieure au cours du mois, compte tenu qu'éventuellement certaines décisions devraient être prises par les membres du Conseil, avant la fin de l'année 2023.

Les Conseillers Max Laurent Vidal, Raynald Forgues Yan Bolduc, Jessie Gonthier-Lajoie et Simon Pelchat sont présents sous la présidence du Maire, Monsieur Donald Gilbert. Le Conseiller Étienne Fortin est absent tout au long de la rencontre.

Josée Poulin, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est présente.

Monsieur le Maire déclare la session ouverte, souhaite la bienvenue aux gens présents et procède à la lecture de l'ordre du jour.

LECTURE ET ADOPTION DU L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

34-12-2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR: Raynald Forgues et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024 AINSI QUE LEUR PERCEPTION

Je, Jessie Gonthier-Lajoie, Conseillère, donne avis par les présentes, que lors d'une prochaine assemblée du Conseil municipal, le règlement suivant sera adopté : « Règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2024 ainsi que les conditions de leur perception ».

On remarquera une diminution du taux générale, de la dette et le service de la Sureté du Québec. Cette baisse des taux est dû à l'augmentation de la valeur foncière. Il y aura également une diminution des taxes d'égout dans le secteur Daaquam dû à un emprunt terminé.

MODE DE DIFFUSION DU BUDGET ADOPTÉ

On convient que le budget et le règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2024 ainsi que leur perception soit publiciser dans le journal local du mois de janvier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

35-12-20203

IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu unanimement que l'assemblée soit levée à 19 :07 heures.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, CE 15ieme JOUR DE JANVIER 2024.

Donald Gilbert, Maire

Josée Poulin, Dir. générale & Sec.-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103